

Décision

Générale

colonial

Décision n° 31-114-1906 accordant un congé administratif.

n° 31-114-1906

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

1 avril 1906

Numéro JO

n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro

1 mai 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition de M, le Chef du Service de Sante

Vu la décision en date du 1er avril 1906

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le nommé Boubaker est engagé Comme aide-infirmier à la solde mensuelle de 20 francs, en remplacement du nommé Moussa Dinkali, licencié. Art. 2 Le nommé Djama, est en gagé Comme aide-cuisinier à la solde mensuelle de 15 francs, en remplacement du nommé Hussein, licencié.

Art. 3

La présente décision, qui aura son effet, à compiler du 1er avril 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.